

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-104 du 21 mai 2025**

**Portant sur la désignation d'un représentant titulaire et représentant suppléant à  
la CDESI - Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 21 mai à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41	Votants : 45	POUR : 45
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 5	Absents : 12	Exprimés : 45

**Présents** : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, PIERRON, RICHIN, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, CHEFDEVILLE, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, GLOMOT, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

**Pouvoirs** : CONCHON à GLOMOT, VIRGOULAY à COTENTIN, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN, MORANÇAIS à VERDIER.

**Excusés** : MAZET, SCHMIDT, WELZER, PINLON, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET.

**Absents** : BIGOURET, JOULOT, SIMONET B, LUQUET L, GALINDO, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, CORDIER, ROULLAND, BRUNET.

**Secrétaire de séance** : Bernadette MÉANARD

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Depuis une vingtaine d'années, les départements s'investissent en faveur du développement maîtrisé des sports de nature, se dotent de politiques dédiées et mènent des actions ciblées. Avec la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), le département implique les acteurs des sphères sportive, environnementale, touristique ou encore institutionnelle pour concourir notamment à l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (C.D.E.S.I.) est constituée en application des articles L. 311-3 et R. 311-3 et suivants du Code du Sport, qui prévoient que le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature.

Par délibérations du 14 décembre 2018 et du 27 septembre 2019, le Conseil départemental de la Creuse a adopté le principe de la mise en place de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relative aux sports de nature.

La C.D.E.S.I. est une instance de concertation, d'expertise et de propositions pour contribuer au développement maîtrisé des sports de nature. Elle exerce les missions suivantes, au regard du contexte réglementaire et des objectifs départementaux :

- Élaboration et proposition d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) au Conseil départemental qui prend la décision d'inscrire ou non les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) au Plan ;
- Proposition de conventions relatives à l'inscription des E.S.I. ;
- La C.D.E.S.I. est consultée sur toute modification du P.D.E.S.I., sur tout projet d'aménagement ou mesures environnementales susceptibles d'avoir une incidence sur les E.S.I. relatifs aux sports de nature, **inscrits au PDESI.**

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20250521-2025-104-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

D'autres sollicitations pourront être effectuées, étudiées au cas par cas ;

- La C.D.E.S.I. sera force de proposition quant à la politique publique menée en faveur des sports de nature. Elle concourra en ce sens au développement des actions éducatives, sociales, économiques et touristiques.

L'EPCI doit être représentée lors des CDESI et doit donc désigner deux élus pour participer : un titulaire et un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- DÉSIGNER Madame VENTENAT Marie-Françoise en tant que déléguée communautaire titulaire à la CDESI ;
- DÉSIGNER Monsieur GRASS Alain en tant que délégué communautaire suppléant à la CDESI.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Publié et transmis en sous-préfecture le 26 mai 2025  
Pour copie conforme, le 26 mai 2025

La Présidente,  
**Valérie SIMONET**



La Secrétaire de séance,  
**Bernadette MÉANARD**

*Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20250521-2025-104-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025